

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 19 décembre 2023

**N° VA\_DEL2023\_185**

**Objet : Vente au profit de la société "GROUPAMA GAN PIERRE 1" d'une emprise de terrain pour l'implantation d'un poste transformateur électrique 46 rue des Fusillés**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, André LAURENT, Dominique GUERIN étant absents.

Par délibération de ce jour, le Conseil municipal a :

- constaté la désaffectation du domaine public d'une emprise de 15 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section NS n°39
- décidé son déclassement du domaine public communal.

La désaffectation et le déclassement ayant été autorisés antérieurement, il est à présent proposé de procéder à la cession de l'immeuble.

La Ville est propriétaire d'une parcelle cadastrée section NS n°39 située rue des Fusillés à usage d'espace vert.

Dans le cadre d'un projet de réhabilitation et de surélévation d'un bâtiment existant situé 46 rue des Fusillés, la société "GROUPAMA GAN PIERRE 1" demande à devenir propriétaire d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section NS n°39 pour régulariser l'implantation d'un poste transformateur électrique, construit en partie sur cet espace.

Le prix de vente a été fixé après consultation du service Immobilier de l'État à 1 200 euros, soit 80 euros le m<sup>2</sup>.

Il a été convenu entre les parties que la société "GROUPAMA GAN PIERRE 1" prenne en charge les frais de géomètre et les frais notariés.

**Après avis de la Commission n°2 Travaux, aménagement, logement, urbanisme, environnement, VNR, environnement, développement durable, agenda 21, foncier du mardi 28 novembre 2023, Il est proposé aux membres du conseil :**

**- d'accepter la vente à la société "GROUPAMA GAN PIERRE 1" d'une**

**emprise de 15 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section NS n°39 aux prix et conditions indiqués ci-dessus ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera rédigé en la forme notariée étant précisé que tous les frais inhérents à cette vente seront pris en charge par la société "GROUPAMA GAN PIERRE 1" ;**  
**- de décider que le transfert de propriété interviendra le jour de la signature de l'acte de vente ;**  
**- d'imputer la recette résultant de cette vente au budget.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 22 décembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231219-199843-DE-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 21 décembre 2023

DÉPARTEMENT DU NORD  
COMMUNES VILLENEUVE D'ASCQ

46, Rue des Fusillés

Cadastre : Section NS

Projet de Division

Lot	Références cadastrales	Observations
	origine	
	nouvelle	
	Contenance	Observations
	NS 39 p1	15m <sup>2</sup>
	NS 38 p2	surplus
		Parcelles rattachées à la parcelle NS 38

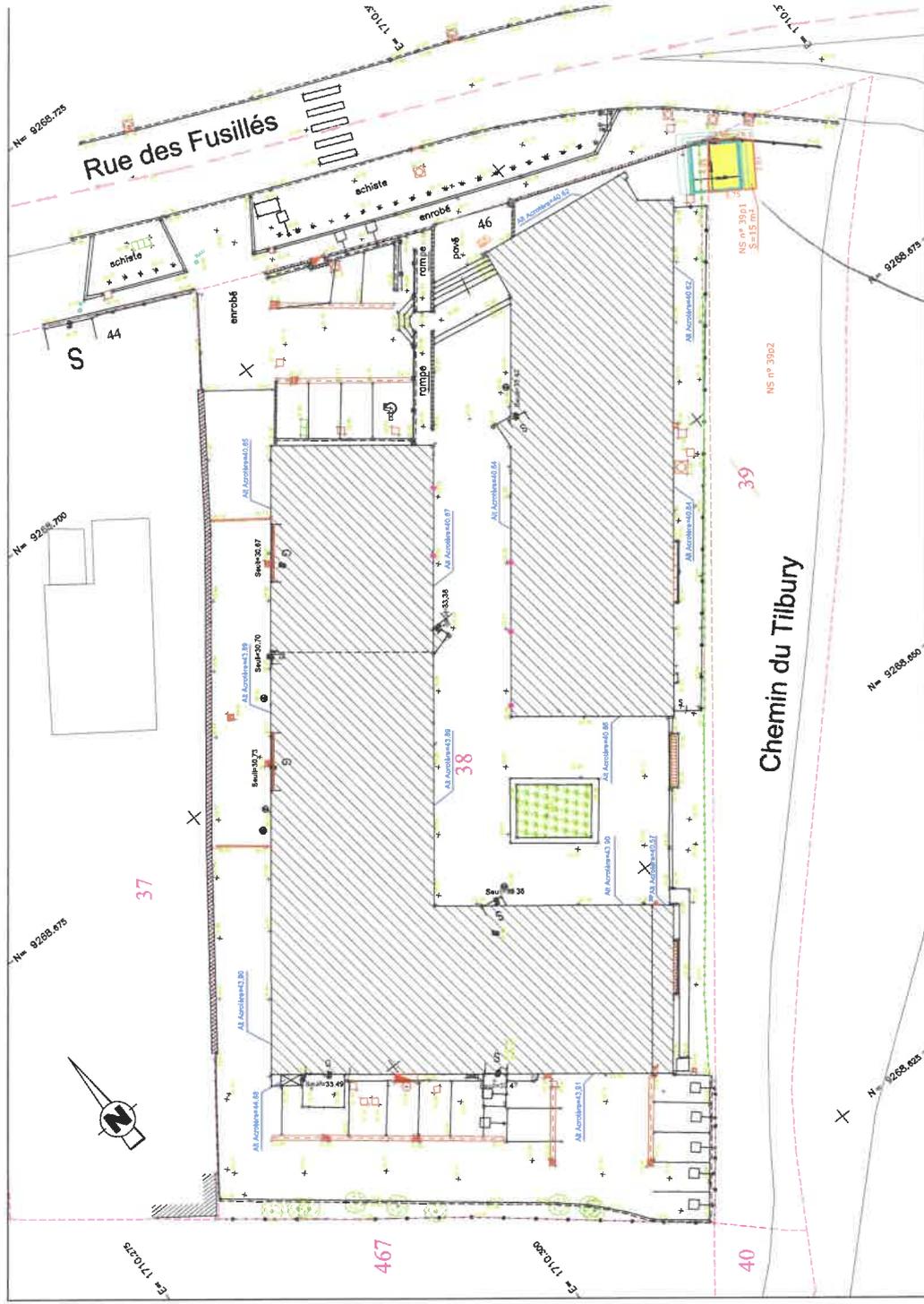
Application cadastrale issue du Plan Cadastriel Informatisé fourni par les services fiscaux

ECHELLE	PLANCHE	N° DOSSIER	SYSTÈMES DE COORDONNÉES
1/250	PLANCHE N°1/1	23473	X, Y : RGF 93 CC60 Z : NGF-IGN 69
C			
B	19/04/2023	Projet de Division	B.B. V.C.
A	21/09/2022	Levé Topographique	M.L. V.C.
INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DESSIN. VÉRIF.

Informations géographiques propriété de la SELARL - Ce document ne peut être diffusé, reproduit ou divulgué sans autorisation

MAGEO Ingénieurs Géomètres-Experts DPLG  
Aménagement - Environnement - Bureaux d'études Génie Urbain  
51, boulevard de Strasbourg - CS 800 29 - 59004 LILLE Cedex  
Tél : 03.20.52.69.82 - Fax : 03.20.89.26.84  
Courriel : contact@mageo.fr - Site web : www.mageo.fr

Fichier : 23473-cadau.dwg



Appr-elle concernée